



Compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2014

Présents : Jean-Jacques Couturier, Maire, Guy Barré, Catherine Bérard, Fabienne Brialon, Chantal Ducreux, Bénédicte Gault, Stéphane Gonin, Sophie Lapalus, Roland Lapendéry, Pascal Membré, Jean-François Pras, Claudine Riché, Sandrine Vancoillie

Excusés : Bernard Brachet, Bruno Souchon

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme, va être révisé pour se mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Roannais, qui limite le nombre et l'étalement des constructions.

Le maire a présenté le PLU existant, qui a été adopté en 2008. Ce document définit les zones constructibles et non constructibles.

La commune se divise en trois zones :

- un tiers de plaine, principalement réservé à l'agriculture,
- un tiers de coteaux, où se côtoient des zones constructibles et des zones réservées à la viticulture
- et un tiers de forêt, essentiellement classé en zone naturelle où on ne peut pas construire.

Jean-Jacques Couturier a ensuite présenté le diagnostic de compatibilité avec le SCOT. Le SCOT a été adopté en 2012 et c'est le SYEPAR (syndicat mixte) qui est chargé de son suivi. Le schéma prévoit que 60 logements pourraient être construits sur 20 ans à Saint Haon le Vieux, avec une densité de 15 logements à l'hectare.

La commission urbanisme est chargée de choisir le bureau d'études qui travaillera avec la commune pour cette révision de PLU.

Quatre bureaux d'études ont déposés un dossier en mairie, suite à l'appel d'offres.

Cette étude devrait être subventionnée à 45% par l'État.

Protection et Valorisation des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN) :

Au cours du mandat précédent, la commune s'était engagée à participer à l'étude intercommunale, visant à protéger certains terrains à vocation viticole en les plaçant en zone non constructible de façon quasi définitive.

Cette étude sera présentée à la commission urbanisme par le chargé de mission PAEN, lundi 2 juin à 20h.

Réforme des rythmes scolaires :

Une réunion publique réunissant élus, enseignantes et parents a eu lieu le 16 mai. Il en ressort que les enseignantes sont plutôt favorables aux horaires fixant la fin de journée scolaire à 15h30, comme validé fin 2013 et que parmi les 19 familles présentes, une majorité souhaite un allègement le vendredi après-midi.

Le conseil d'école du 26 mai devra donner un avis.

Lorsque la décision sera prise, la commission école distribuera un questionnaire nominatif aux familles afin de préparer au mieux l'organisation de la rentrée de septembre et de pouvoir mettre en adéquation le personnel encadrant avec les effectifs.

Subvention au comité des fêtes :

Afin de soutenir le comité des fêtes, qui prend notamment en charge le feu d'artifice et le repas des anciens, la municipalité décide de lui verser une subvention de 700€.

Voirie :

Les travaux de la piste forestière avancent selon le calendrier prévu.

Les travaux de la voirie de Champagny débuteront vraisemblablement à l'automne.

Sentiers de randonnée : Guy Barré est désigné référent auprès de Roannais Agglomération, la gestionnaire des sentiers.

Local de rangement des associations :

Une réunion est prévue le 24 mai à 10h avec le Comité des fêtes, le Sou des écoles, et Patrimoine et culture. L'organisation du local sera réfléchi, afin de permettre à chaque association de pouvoir stocker son matériel de la manière la plus fonctionnelle possible. La commune installera un escalier afin de desservir la sous-pente.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **lundi 16 juin à 20h**.